



Santé et Sécurité au Travail
Secourisme Incendie Prévention

Formation initiale à l'habilitation électrique BS et BE Manœuvre pour personnel non-électricien

	Présentiel	PUBLIC Personnel sélectionné par le commanditaire, amené à réaliser des opérations simples d'ordre électrique
	14 Heures	
	10 personnes maximum 1 personne(s) minimum	LIEU Adresse mentionnée sur la convention et les convocations Salle mise à disposition par le client ou l'organisme avec 1 table, des chaises Permettre l'accès aux locaux de l'entreprise pour une visite pédagogique
		PROFIL DU FORMATEUR Formateur expérimenté en prévention des risques électriques
		PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES Aucun prérequis en électricité n'est nécessaire. Le participant doit : - comprendre les consignes de sécurité ; - être apte médicalement selon les dispositions internes de l'employeur.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise à permettre aux participants :

- d'identifier les risques électriques ;
- d'appliquer les prescriptions de sécurité ;
- de réaliser des opérations simples d'ordre électrique ;
- d'effectuer des manœuvres d'exploitation en sécurité ;
- de prévenir les accidents d'origine électrique ;
- d'obtenir une habilitation BS et/ou BE Manœuvre délivrée par l'employeur.

Cette formation initiale permet aux personnels non-électriciens d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour réaliser des opérations élémentaires BS et des manœuvres électriques BE Manœuvre en sécurité conformément aux exigences du Code du travail et de la norme NF C 18-510

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

Identifier les risques électriques

- reconnaître les dangers de l'électricité ;
- comprendre les effets du courant électrique sur le corps humain ;
- identifier les zones à risque électrique.

Connaître la réglementation

- comprendre les principes de la norme NF C 18-510 ;
- connaître les responsabilités de chacun ;
- identifier les limites de l'habilitation BS et BE Manœuvre.

Appliquer les procédures de sécurité

- respecter les consignes de sécurité ;
- utiliser les équipements de protection adaptés ;
- appliquer les procédures de prévention du risque électrique.

Réaliser des opérations BS

- remplacer un fusible ;
- remplacer une lampe ou un accessoire ;
- raccorder un matériel simple ;
- effectuer une remise en service ;
- réaliser une mise hors tension pour intervention élémentaire.

Réaliser des manœuvres d'exploitation

- effectuer une mise sous tension ou hors tension ;
- réaliser un réarmement ;

- manipuler des organes de commande ;
- intervenir sur des équipements dans le cadre autorisé.

Réagir face à une situation anormale

- identifier une anomalie ;
- sécuriser une situation dangereuse ;
- donner l'alerte ;
- réagir en cas d'accident électrique ou d'incendie d'origine électrique.

≡: CONTENU

Notions élémentaires d'électricité

Grandeurs électriques ;
Tension, courant, résistance ;
Fonctionnement d'une installation électrique ;
Différents types de contacts électriques.

Les risques électriques

Effets du courant sur le corps humain ;
Électrisation et électrocution ;
Court-circuit ;
Arc électrique ;
Risques d'incendie et d'explosion.

Cadre réglementaire et habilitations

Code du travail ;
Norme NF C 18-510 ;
Définitions des habilitations électriques ;
Symboles BS et BE Manœuvre ;
Limites des opérations autorisées ;
Responsabilités et obligations.

Prévention du risque électrique

Analyse des risques ;
Distances de sécurité ;
Zones d'environnement ;
Signalisation ;
Équipements de protection individuelle ;
Consignation simplifiée ;
Procédures de sécurité.

Opérations BS

Interventions élémentaires ;

- Remplacement de lampes ;
- Remplacement de prises et fusibles ;
- Raccordements simples ;
- Mise hors tension ;
- Vérification d'absence de danger ;
- Remise en service.

Opérations BE Manœuvre

- Manœuvres d'exploitation ;
- Mise sous tension et hors tension ;
- Réarmement de protections ;
- Utilisation des organes de commande ;
- Procédures de sécurité associées.

Conduite à tenir en cas d'accident

- Protection des personnes ;
- Procédure d'alerte ;
- Accident électrique ;
- Départ de feu d'origine électrique ;
- Utilisation d'un extincteur adapté.

Exercices pratiques :

Exercices BS

- Remplacement d'équipements ;
- Mise hors tension ;
- Vérification des conditions de sécurité ;
- Remise en service.

Exercices BE Manœuvre

- Réalisation de manœuvres ;
- Réarmement sécurisé ;
- Mise sous tension/hors tension ;
- Application des consignes.

Mises en situation

- Analyse de risques ;
- Identification des dangers ;
- Cas pratiques professionnels.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel adaptée à l'activité des apprenants et aux risques spécifiques de l'entreprise.

Apports théoriques structurés

Exposés interactifs

Etude de cas

Démonstrations

Mise en situation professionnelle et exercices pratiques

Les travaux pratiques sont réalisés sur installations ou équipements pédagogiques sécurisés.

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Ordinateur, vidéoprojecteur,

Supports pédagogiques, multimédia, cours, films, photos.

Schémas Electrique

Equipements de protection individuelle ;

Matériel de simulation.

Matériel électrique basse tension

Aide mémoire individuel remis aux stagiaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Modalités de suivi : Feuille collective d'émargement signée par demi-journée.

- Test de positionnement et recueil des attentes des participants en amont de la formation

- Evaluation des compétences attendues :

◦ Évaluation théorique avec questionnaire de connaissances et validation des acquis réglementaires et techniques.

* Évaluation pratique : réalisation d'opérations BS et BE manœuvres ; respect des consignes ; comportement sécuritaire ; maîtrise des procédures.

- Evaluation de l'action de formation : Evaluation à chaud du niveau de satisfaction, réalisée en fin de formation

- Documents délivrés : Avis d'habilitation proposé à l'employeur. Titre d'habilitation électrique pré-rempli. Certificat de réalisation, Attestation de formation et de compétences. (L'habilitation finale est délivrée par l'employeur selon les tâches confiées.)

- Validité, périodicité : Recommandations selon NFE 18-510 : Recyclage de la formation tous les 3 ans (ou plus tôt en cas d'évolution des installations)

→] MODALITÉS D'ACCÈS

Apprenants sélectionnés par le commanditaire de la formation selon les prérequis énoncés

Conformément à la réglementation (loi du 11 Février 2005 et Articles D.5211-1 et suivants du code du travail), JFC FORMATION s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...).

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.